

Conseil Municipal du mercredi 24 novembre 2021 à 20 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 24 novembre à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Roger BOSSARD qui a donné pouvoir à Gildas BERNARD, de Arnaud PORHEL qui a donné pouvoir à Yolande RIOU, de Laurence RAMONÉ qui a donné pouvoir à Jean-Luc PEDEN. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance du 9 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de :

- Avenant au marché de travaux avec Jardin service pour l'aménagement du jardin du Presbytère, d'un montant de 18 753,72 € HT.
- Attribution d'une subvention de la région Bretagne pour la tranche ferme des travaux de restauration de l'église : 51 971,33 € (25%)

2. Acquisition réserve foncière

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal que la commune fasse l'acquisition de la propriété située au 29 Pont ar Rest d'une surface de 8 866 m² comprenant une maison, des dépendances, un jardin et un terrain actuellement exploité de 6 580 m².

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'acquérir la propriété de l'Indivision LE BRAS située au 29 rue de Pont ar Rest constituée des parcelles cadastrées AC n°63, 64, 69, 70, 71, 268 et 277 pour un montant de 40 000 € net vendeur,
- Autorise le Maire à signer tous documents et actes relatifs à l'acquisition de la propriété,
- De prendre en charge les frais d'acquisition.

3. Décision budgétaire : décision modificative budget n°2

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget Commune.

Section Fonctionnement

Recettes

R 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation + 24 021,79 €

Dépenses

D 023 Virement à section Investissement + 24 021,79 €

Section Investissement

Recettes

R 021 Virement de section Fonctionnement + 24 021,79 €

R 1322 Subvention Région Bretagne + 51 971,33 €

R 1641 Emprunt + 635 500,63 €

Dépenses

D 2315 + 711 493,75 €

Le Conseil Municipal, adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget eau.

Section Fonctionnement

Dépenses

D 605 Achat d'eau + 14 000 €

D 023 Virement à section Investissement - 14 000 €

Section Investissement

Dépenses

D 2158 Matériel d'exploitation - 14 000 €

Recettes

R 021 Virement de section exploitation - 14 000 €

Le Conseil Municipal, adopte la décision modificative budgétaire ci-dessus.

4. Emprunt pour financement des investissements

Monsieur le Maire propose de réaliser sur son budget principal, un emprunt de 1 500 000 € afin de financer les principaux travaux d'investissement du mandat :

- La restauration de l'église pour un coût global des travaux de 1 191 062 € HT répartis sur 2021-2022 et 2023,
- La réfection de la voirie en agglomération pour un montant global estimé à 2 000 000 € HT à partir de 2022.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,
DÉCIDE

De retenir l'offre de financement proposée par La Banque Postale présentant les caractéristiques suivantes :

Montant du contrat de prêt : 1 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,74 %

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Commission d'engagement : 0,07 % du montant du contrat de prêt

5. Fonds de concours pour actions vélo 2021

Dans le cadre de la compétence « Mobilités » Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les actions en faveur du vélo actées par Haut Léon Communauté :

- Les apaisements de centralité,
- Les stationnements vélos « Communaux » et « Communautaires »,
- L'achat de vélos...

La commune s'est positionnée pour l'acquisition de 12 supports pour stationnements vélos pour un montant total de 1 717,60 € HT.

Le Plan de Financement de cette opération est le suivant :

- Conseil Régional de Bretagne (Taux de subvention de 20 %), soit 343,52 € ;
- Haut Léon Communauté (Participation de 30 %), soit 515,28 € ;
- Commune (Participation de 50%), soit 858,80 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le montant du Fonds de concours d'un montant de 858,80 € à verser à Haut Léon Communauté pour l'acquisition de 12 supports pour stationnements vélos ;

6. Tarifs communaux 2022

BIBLIOTHEQUE + IMPRESSIONS MULTIMEDIA GENEALOGIE

Abonnement familles livres + CD	13,00 €
Abonnement lecteur de 12 à 18 ans livres +CD	6,50 €
Abonnement lecteur moins 12 ans livres	gratuit
Abonnement vidéo & DVD	13,00 €
Abonnement estivants	13,00 €
Colonie (par vidéo)	5,50 €
Colonie (par livre)	0,60 €
Carte d'abonné remplacée	5,50 €
Impression A4 (documents généalogie)	0,25 €

DROIT DE PLACE

Camion magasin	50,00 €
Saisonnier	30,00 €
A l'année	75,00 €

PHOTOCOPIES

Format A4 Noir et Blanc	0,25 €
Format A3 Noir et Blanc	0,50 €
Format A4 Couleur	1,00 €
Format A3 Couleur	2,00 €

LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Salle Polyvalente	300,00 €
Caution Salle Polyvalente	800,00 €
Salle An Argoad	200,00 €
Caution Salle An Argoad	400,00 €
Salle An Arvor	100,00 €
Salle Lan Inisan	250,00 €
Caution Salle Lan Inisan	500,00 €
Le Préau de Lochrist	100,00 €
Caution le préau de Lochrist	400,00 €

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

Stand bâché	30,00 €
Barnums	60,00 €
Caution Barnums	120,00 €
Plateau table	5,00 €
Chaise	0,20 €

TERRE VÉGÉTALE

5 € le m³ à enlever avec un maximum de 100 m³ par année civile, dans la limite des stocks disponibles, pour les entreprises et habitants de Plounévez-Lochrist.

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL EN REGIE

Tractopelle (avec chauffeur)	53,00 €
Point à temps	17,50 €
Elagueuse	32,00 €
Tracteur + remorque (avec chauffeur)	32,00 €
Pompe karcher / jour	56,00 €
Main d'œuvre / heure	30,00 €

CIMETIERE

Concession de terrain

Type	15 ans	30 ans
Simple (2 m ²)	66 €	120 €
Double (4 m ²)	132 €	240 €
Triple et + (8 m ²)	198 €	360 €
Case Colombarium	230 €	290 €

Fourniture d'un caveau rétrocedé ou repris (Selon disponibilités)

Simple (2m ²) :	60 €
Double (4 m ²) :	120 €
Triple et + (8 m ²) :	180 €

Dispersion de cendres au jardin du souvenir

Gratuit

SERVICE EAU

Taxe de raccordement	580,00 €
Extension de réseau en domaine privé (tarif du mètre linéaire)	20,00 €
Abonnement	61,00 €
De 0 à 30 m ³	0,95 €
De 31 à 100 m ³	1,24 €
De 101 à 300 m ³	1,15 €
+ de 300 m ³	0,94 €
Gros consommateurs qui consomment plus de 300 m ³ dans l'année, tarif à compter du 1 ^{er} m ³	0,94 €
Ouverture-Fermeture d'un compteur	18,00 €
Main d'œuvre / heure	30,00 €
Carafe d'eau (limitée à 2 carafes par foyer abonné)	2,00 €

SERVICE ASSAINISSEMENT

Raccordement assainissement collectif	915,00 €
Participation à l'assainissement Collectif	1 000,00 €
Extension de réseau en domaine privé (tarif du mètre linéaire)	20,00 €
Abonnement assainissement collectif	80,00 €
Prix du m ³	1,50 €

Le mode de facturation de l'eau et de l'assainissement reste inchangé :

Janvier : Facturation de l'abonnement eau

Mars : facturation de l'abonnement d'assainissement collectif.

Juin : Consommation eau et assainissement pour les abonnés n'ayant pas demandé le prélèvement automatique.

Juin, Septembre et Novembre : Consommation eau et assainissement pour les abonnés ayant demandé le prélèvement automatique.

7. Ressources humaines : création de poste

Création d'un emploi d'agent chargé des espaces verts et espaces publics à temps complet (35 heures) à compter du 1^{er} janvier 2022.

Sous l'autorité du Responsable des services techniques, l'agent contribuera à la conception et la réalisation des aménagements paysagers communaux. Il suivra le programme annuel de fleurissement.

Avec l'appui de l'agent d'entretien des espaces verts, il assurera l'entretien des espaces verts, des terrains sportifs et des espaces publics.

L'agent participera à des travaux de polyvalence en voirie, bâtiment, eau et assainissement.

L'agent participera au cycle d'astreintes du service eau et assainissement.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique, aux grades C1, C2 et C3.

8. Renouvellement de la prestation « Délégué à la Protection des Données » mutualisée

Reconduction dans le cadre d'une mission mutualisée à l'échelle du territoire de Haut Léon Communauté, la Convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données (DPD) du Centre de Gestion du Finistère pour une durée de 3 ans,

9. Convention Territoriale Globale

Approbation de la Convention Territoriale Globale telle que définie avec la Caf et les autres collectivités partenaires ;

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2026.

10. Projet CELTIC Interconnector : avis sur demande d'autorisation environnementale

En application de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal donne un avis favorable sur le projet d'autorisation environnementale de création de lignes électriques et de la station de conversion sollicitée par Réseau de transport d'électricité (RTE).

11. Régularisation de voirie à Plesquivit

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- La cession du délaissé communal cadastré C n°1134 et 1135 au prix de 0,30 € le m² à Monsieur DESCAMPS et Mme PROVOST,
- La cession gratuite à la commune pour intégration dans le domaine public communal de la parcelle C n°1133 de 6 m²,
- Les frais et honoraires relatifs à ces cessions sont à la charge de Monsieur DESCAMPS et Mme PROVOST,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces et actes relatifs à ces cessions.